

**COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du 13 Janvier 2022**

**CONVOCATION : 07/01/2022**

**AFFICHAGE : 07/01/2022**

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 09**

**L'An Deux Mille Vingt- Deux, le treize janvier à 19 h, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, 1<sup>er</sup> adjoint.**

**Secrétaire de séance : Mr Pierre CHOLET.**

**Etaient présents : MRS DUBUISSON Thierry, DUBREUIL Jean-François, CHOLET Pierre, VADOT Gérald, TAVERNIER Gilles, Mmes OPERON Dominique, BESSIERE Stéphanie, Melles REVIRON Julie, DUBUISSON Solène.**

**Absents excusés : Mrs GHISLAIN Christian – MINET Aurélien.**

**1/ DEPENSES INVESTISSEMENT 2022 – MANDATEMENT AVANT VOTE**  
**DU BUDGET.**

Mr Thierry DUBUISSON, 1<sup>er</sup> adjoint,

- EXPOSE au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au règlement de la facture d'investissement suivante avant vote du budget :

- JVS MAIRISTEM LICENCE : article 2051 : 2 803.68 €

- RAPPELLE que ces dépenses ne doivent pas excéder un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- ACCEPTE le paiement de cette facture d'investissement avant le vote du budget 2022.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité.

**2/ EXTENSION BT pour le terrain communal situé « Vers l'Etang » :**

Mr Thierry DUBUISSON, 1<sup>er</sup> adjoint,

- DONNE lecture du devis pour extension du réseau électrique afin d'alimenter la parcelle AA 27 appartenant à la commune pour la partie devant être vendue à Mr Sébastien GAGNEPAIN qui doit créer un garage à titre professionnel.

Le montant à la charge de la commune s'élevant à la somme de 1687.14 € (cette part pouvant légèrement fluctuer) après subvention du SICECO et de la part couverte par le tarif.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant de la charge restant à la commune, et mandate Mr DUBUISSON Thierry, 1<sup>er</sup> Adjoint pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.

**3/ RENOUELEMENT CONVENTION DE PRET BIBLIOTHEQUE SERVICE PETITE ENFANCE :**

Mr Thierry DUBUISSON, 1<sup>er</sup> adjoint,

- RAPPELLE les termes de la convention de prêt bibliothèque pour le service petite enfance.
- PRECISE que la nouvelle convention est une reconduction de la précédente.

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention et délibérations,

- ACCEPTE les termes de celle-ci et MANDATE l'adjoint en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.

**3/ QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal,

- ENTEND les points faits sur les différentes évolutions :

Changement de Trésorerie, dématérialisation des documents d'urbanisme...

- TRAITE les questions diverses :
- DIT qu'un rendez-vous sera pris en mairie avec l'Association Temps Danse Jazz pour faire un point sur les charges découlant de l'utilisation de la Salle des Fêtes.



A blue circular official stamp of the Commune de COLE-D'ARCO. The stamp features a central emblem and the text "Commune de COLE-D'ARCO" around the perimeter. A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp.